

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL140701 15**

16/07/2014

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 4
pour : 35

OBJET : Avenant n°2 au marché M.04.11 Fourniture et livraison de produits d'entretien

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt cinq juin deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le premier juillet deux mille quatorze à vingt heures et quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

F. GAGNARD	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
S. CICERONE	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : T. NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2011 portant attribution du marché M.04.11 de fournitures et livraison de produits d'entretien à la société Adage Groupe Pierre le Goff,

Considérant que l'article 15-3-2 du Cahier des Clauses Particulières détaille les modalités de variation des prix et notamment les indices de prix suivants :

- Savons, détergents et produits d'entretien - (PB0D 2041000708M)
- Produits de nettoyage à usage industriel, collectivités - (M00D 2041040005M),

Considérant que les indices ont été supprimés et qu'il convient de les remplacer par ces indices :

- Prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de base - CPF 20.41 - Savons, détergents et produits d'entretien (FB0D204100)

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEI 140701 15**

16/07/2014

- Prix de production de l'industrie française pour le marché français – prix de marché - CPF 20.41
– Savons et produits de nettoyage (FM0D204101),

Considérant qu'il convient également de modifier la formule de variation de prix,

Considérant le projet d'avenant n°2,

Vu le budget communal,
Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer l'avenant 2 relatif au remplacement des indices de révision supprimés par les indices suivants :

- I1 : Prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de base - CPF 20.41 - Savons, détergents et produits d'entretien (FB0D204100),
- I2 : Prix de production de l'industrie française pour le marché français – prix de marché - CPF 20.41 - Savons et produits de nettoyage (FM0D204101),

La nouvelle formule de variation de prix est la suivante : $P = P_0 \times [(0.70 \times I1 / I1_0) + (0.30 \times I2 / I2_0)]$

P : montant révisé

P₀ : montant d'origine

I1₀ / I2₀ = indice à la date de remise des offres

I1 / I2 = dernier indice connu à la date de révision

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- M. le Trésorier Municipal,

Article 3 : Notification de la présente à la société Adage groupe Pierre le Goff.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents


POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le : **15/07/2014**

Publication (Affichage / Notification) le : **16/07/2014**

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

P/O
